

Article 21 du Règlement

La situation est particulièrement grave dans la région de l'Atlantique. Dans de nombreux ports, la situation s'est tellement détériorée, que la sécurité des pêcheurs et des plaisanciers est sérieusement menacée.

Il incombe au ministre fédéral des Pêches et des Océans de s'assurer que les quais et les ports sont bien entretenus. On craint de plus en plus à l'heure actuelle qu'il n'assume pas cette responsabilité. Il est plus que temps que le gouvernement protège les intérêts des Canadiens plutôt que de s'en prendre à eux.

J'exhorte le ministre des Pêches et des Océans à accroître immédiatement les crédits consacrés aux ports pour petites embarcations et à mettre un terme à cette menace croissante pour la sécurité des pêcheurs canadiens. Il est grand temps que le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement du jour assument leurs responsabilités envers les producteurs de produits primaires au Canada.

* * *

LA PRESSE

LE REPORTAGE ERRONÉ CONCERNANT LES PROPOS DU PRÉSIDENT D'UN COMITÉ

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, jeudi dernier, j'ai répondu à quelques questions du reporter de la Presse canadienne, Allan Bass, comme je quittais la réunion du matin du comité législatif sur le projet de loi C-37 concernant le droit sur le bois d'oeuvre, que je préside. L'in vraisemblable reportage qu'il en a tiré n'avait pas le moindre rapport avec mes propos. C'était de la pure imagination.

Quelques heures plus tard, la Presse canadienne en a donné une version modifiée, un peu meilleure, et s'est rétractée. Cependant, beaucoup de journaux et de stations radio avaient déjà diffusé le reportage initial. Tous les gens à qui j'ai parlé et qui avaient vu le reportage initial m'ont dit qu'ils n'avaient pas entendu parler de la version modifiée ni de la rétraction, et encore moins des excuses que j'ai reçues du rédacteur de la Presse canadienne.

Aucune démocratie libre ne saurait censurer la presse, mais il devrait exister un recours lorsqu'un reporter d'une agence normalement sérieuse exagère d'une manière aussi flagrante et provoque ainsi des problèmes internationaux.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

L'EXISTENCE DE BANQUES DE NOURRITURE À TORONTO ET DANS D'AUTRES VILLES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai été scandalisé d'apprendre la semaine dernière que dans la très prospère Toronto, 180 organismes de charité

offrent des paniers de nourriture et des repas à plus de 60 000 personnes, dont plus du tiers sont des enfants. La même situation existe dans de nombreuses autres cités prospères de l'Ontario, y compris Windsor et Hamilton, où des organismes de charité ont créé des banques de nourriture. Cela vaut pour presque toutes les provinces.

Il est évident que le système de la sécurité sociale et le système du bien-être, que nous étions nombreux à croire tellement efficaces que personne n'avait plus à compter sur la charité publique, sont désormais dépassés.

À l'instar de la plupart des Canadiens et, certes, des principales Églises qui offrent ce service, je crois que c'est une honte. Le Canada est assez riche pour que l'État assure au moins à ses administrés un niveau de vie minimal.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de s'entretenir avec ses homologues provinciaux en vue d'analyser la situation et de trouver le moyen de supprimer la nécessité de recourir à la charité publique dans cet important domaine.

* * *

LES JEUNES

LA DEMANDE D'UNE PUBLICATION CONTENANT LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, le 11 mars, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) s'en est pris, devant la Chambre, au guide intitulé *Palmarès* publiée par le ministère de la Jeunesse, et a soutenu qu'on y annonçait des programmes nullement administrés par le gouvernement.

Or, bien au contraire, le programme de travail et de tourisme de la Fédération canadienne des étudiants bénéficie d'une participation importante du ministère des Affaires extérieures en l'absence duquel il ne pourrait pas tourner. Le député n'a assurément pas voulu dire que le Programme des enfants disparus du ministère du solliciteur général, le Régime d'assistance publique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et le Programme Développement des collectivités de la Stratégie canadienne de l'emploi n'étaient pas des programmes fédéraux.

Je le reconnais, le député a réussi à nous coincer pour le programme d'assurance-santé de l'Ontario. Ce programme n'est assurément pas fédéral. Il ne figure pas non plus dans le *Palmarès*.

Mais voici quels sont les faits. Depuis deux ans et demi, le gouvernement a réduit de 4 p. 100 le taux de chômage chez les jeunes. En ce qui concerne la publication en question, le député devrait savoir que, le mois dernier, on s'est arraché 50 000 exemplaires. Les Canadiens un peu partout dans le pays s'en félicitent. Même le sénateur Jacques Hébert l'approuve.